

lundimatin



LIBERTÉ D'EXPRESSION, ANTITERRORISME ET ARBITRAIRE

paru dans lundimatin#261 (2-novembre), le 3 novembre 2020

De nombreuses personnes ont été choquées par l'assassinat de Samuel Paty, tant par sa cruauté, la prise pour cible de la fonction de professeur, et le processus de harcèlement qui y a conduit. Cet assassinat s'inscrit dans des tensions sociales et fait suite à un emballement sur les réseaux sociaux. Bien sûr, il est aussi à relier à la référence idéologique (takfiriste) de celui qui l'a commis, et à sa volonté de produire l'effroi par la publicisation de l'horreur qui

a aussitôt suivi le crime. Moins de deux semaines plus tard, l'angoisse et la crainte ont été renforcées par l'assassinat de trois personnes commis à Nice à la sortie d'une basilique.

Si l'assassinat de Samuel Paty (comme l'attaque commise à Nice) possède donc une dimension politique, nous devons cependant garder à l'esprit, au milieu de la

panique et des amalgames, que ce fait divers reste un acte singulier. Si rappeler cela semble une évidence, cela contredit l'attitude des éditorialistes, des gouvernants ou de ce ceux qui souhaiteraient être à leur place. Depuis ce crime, les discours prononcés dans ce que nous nommons l'espace public visent à propager la peur (rejoignant en cela le souhait de l'assassin), afin d'insister sur le fait que notre « arsenal juridique » ne conviendrait pas à la guerre à mener. Les chaînes d'information en continu ont ainsi pu organiser des débats pour savoir s'il était préférable de déchoir « les

islamistes » de leur nationalité ou d'enfermer tous les fichés S dans des camps, et plusieurs députés de droite d'appeler à « s'exonérer des lois de la paix » afin d'« éliminer les islamistes ».

Pourtant, aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, l'antiterrorisme n'est pas le contraire du terrorisme, ni même la lutte contre un danger terroriste, mais un certain usage de la peur et la généralisation de la suspicion à des fins de contrôle social. Gérard Darmanin a lui-même assumé que nombre des perquisitions menées

chez des musulmans n'avaient rien à voir avec le crime en question et qu'elles avaient pour but de « faire passer un message », ce qui est proprement inquiétant quant au régime dans lequel nous sommes en train de basculer.

Le plus souvent, les mesures mises en place ou proposées suite à un attentat sont sans rapport avec les actes auxquels elles sont censées répondre. C'est ainsi que peut resurgir aujourd'hui la proposition de lever l'anonymat sur les réseaux sociaux alors que les menaces visant Samuel Paty, et la mise en relation

de l'assassin avec plusieurs de ses complices se sont effectuées en toute lumière et à visage découvert. Les mosquées seront aussi davantage contrôlées, et des fermetures sont déjà annoncées, alors que la grande majorité de ceux que l'on désigne comme des « radicalisés » ou des « djihadistes » n'en fréquentent pas. Nombreux furent aussi les éditorialistes et politiciens à débattre de la place des produits « communautaires » dans les supermarchés, ou du degré de complicité des étudiants de l'Unef qui ont accepté d'être représentés par une musulmane portant un foulard,

sans que celui qui souhaite rester rationnel comprenne très bien le rapport entre le jambon de dinde halal, la tenue de la vice-présidente de l'Unef et la décapitation d'un enseignant.

Parallèlement, au moment où la liberté d'expression est présentée comme le bien commun à défendre, les professeurs ont été appelés à devenir des propagandistes par un pouvoir empilant les références à la troisième République, et à signaler tout propos d'élève qui contreviendrait au seul discours autorisé. Lorsqu'elle vient de

certains professeurs, la volonté de comprendre un contexte, de nuancer ou de s'éloigner du discours étatique est appelée « islamo-gauchisme » ou culture de l'excuse. Plus largement, comme dans n'importe quel régime autoritaire, quiconque n'adhère pas aux discours étatiques et médiatiques ciblant les musulmans se voit accusé de se situer dans le camp de l'ennemi et d'être complice des pires crimes.

La suspicion généralisée envers tout discours éloigné de la doxa ne vise pas seulement à censurer, mais aussi à produire des

énoncés. Et nous en percevons les effets. Pour se justifier, des sociologues répètent à l'envie qu'« expliquer ce n'est pas excuser », pour insister sur le fait que leur rôle ne consiste qu'à informer des déviations au sein du corps social, tout en laissant bien sûr les ministres, les policiers et les juges faire leur travail. La France Insoumise prend aussi ses distances avec les associations de lutte contre l'islamophobie avec lesquelles elle a manifesté récemment, et annonce son soutien à une partie de la loi sur le « séparatisme » proposée par Macron. Et si Mélenchon continue à

affirmer son refus de l'amalgame à propos des musulmans, ce n'est que pour mieux cibler « la communauté tchétchène » et critiquer l'asile dont ont bénéficié ceux qui ont fui Poutine, lequel annonçait pourtant sa volonté de « les poursuivre jusque dans les chiottes »...

Cette situation rappelle une blague des années 80, dont on ne sait pas si elle fut imaginée par des agents de la CIA ou par des dissidents soviétiques : un Russe et un Américain débattent à propos de la situation politique dans leurs pays respectifs. L'Américain dit au Russe :

« tu vois, la différence entre ton pays et le mien, c'est la liberté d'expression. » Il l'emmène alors devant la Maison Blanche et se met à crier « A bas Reagan !! A bas Reagan !! ». « Tu vois ? Il ne m'arrive rien. » Le Russe lui demande alors de le suivre à Moscou, et l'emmène devant le Kremlin, où il se met à crier à son tour « A bas Reagan !! A bas Reagan !! ». « Alors, tu vois, il ne m'arrive rien non plus ! »

Nous sommes aujourd'hui dans une situation similaire en France où c'est la critique de l'ennemi désigné par le pouvoir qui est appelée liberté

d'expression, et où tout autre discours est présenté comme suspect. Certes, montrer une caricature ridiculisant le prophète de l'Islam peut être vécu comme une manière de ne pas céder aux menaces de tel ou tel groupuscule criminel. Pour autant, c'est aussi souvent montrer qu'on n'a pas peur de s'attaquer à une religion minoritaire en France et en position d'infériorité. Dans un contexte où tout outrage à la République risque d'être sanctionné et où l'interdiction de manifester devient peu à peu la norme, relayer le discours de critique de l'Islam est souvent une manière

de répondre aux injonctions à défendre l'État contre l'ennemi désigné, tout en se persuadant qu'on défend sa propre liberté.

Au nom même de la liberté d'expression, et alors qu'aucun élément ne le relie de près ou de loin à l'assassinat de Samuel Paty et aux menaces qui ont précédé le crime. le Collectif Contre l'Islamophobie en France se retrouve menacé de dissolution, sa critique des discriminations et du racisme institutionnalisés le classant apparemment parmi les ennemis de la République. Aussi, le

gouvernement vient d'entreprendre la dissolution d'associations caritatives dont les membres seraient influencés par le « salafisme », concept que le gouvernement choisit bien évidemment de ne pas définir, afin qu'il reste extensible. Pourtant, toute défense cohérente de la liberté de conscience ou de la liberté d'expression, au nom desquelles le gouvernement dit agir, consisterait à rappeler qu'une pratique rigoriste ou sectaire d'une religion n'équivaut

aucunement à un appel à l'action armée, qui reste extrêmement minoritaire, y compris chez les « salafistes ».

Le cas de l'association *Baraka city*, l'une des principales associations caritatives musulmanes, et qui vient d'être dissoute sur ordre du gouvernement, est emblématique de l'état d'exception qui vise une partie de la population. Ces dernières années, les locaux de l'association, comme le domicile de plusieurs de ses dirigeants, avaient été la cible de perquisitions, dans le cadre d'une

enquête antiterroriste visant ses activités humanitaires en Syrie. L'association se voyait accusée d'organiser des distributions dans les zones tenues par l'Armée Syrienne Libre mais aussi dans celles occupées par l'Etat islamique ou d'autres groupes islamistes radicaux, et d'avoir refusé de condamner leurs crimes dans les médias. Le président de *Baraka city* répondait que le refus de s'exprimer à ce sujet ne valait pas caution, mais visait à ne pas mettre en danger les membres de son organisation présents sur place. Faute d'éléments

permettant de relier l'association à un quelconque crime ou délit, l'enquête avait à l'époque débouché sur un classement sans suite.

Faute de preuves, c'est donc en marge des procédures judiciaires, et par une décision *administrative*, que l'association vient d'être dissoute par le gouvernement. Dans le décret portant dissolution de l'association, celle-ci se voit ainsi reprocher des commentaires antisémites postés sur sur la page facebook de son président par des personnes qui ne sont pas membres de *Baraka city*, la citation de théologiens qui auraient,

par ailleurs, glorifié la mort en martyr, ou même d'être référencée en « favoris » sur la page facebook de l'ancien président d'une association dissoute il y a quelques temps... Afin de montrer leur bonne foi, les membres de *Baraka city* auditionnés au ministère de l'intérieur avaient mis en avant leur volonté d'affirmer prochainement les principes de l'association au sein d'une charte, et même envisagés de changer de président, puisque les griefs du ministère visaient essentiellement sa personne, mais cela n'a pas été suffisant. Nous comprenons que, dans ce contexte, peu d'associations

musulmanes osent dénoncer l'arbitraire dont est victime *Baraka city*, de peur d'y être associées et donc de subir le même sort.

Les raisons invoquées pour justifier de la fermeture de mosquées, dont celle de Pantin (qui avait, plusieurs jours avant l'assassinat, partagé sur sa page facebook la vidéo d'un parent d'élève insultant Samuel Paty, avant de la retirer) sur laquelle le gouvernement a insisté, sont tout aussi floues, et il s'agit surtout, faute de faits directement répréhensibles, de coller bout à bout un certain nombre

d'insinuations. Dans l'arrêté de la préfecture ordonnant la fermeture de la mosquée de Pantin, figurent notamment, au milieu d'autres considérations, la mention de liens avec le « salafisme », l'adhésion d'un des imams à un collectif présidé par Tariq Ramadan il y a vingt ans, ou le fait qu'un autre des imams de la mosquée a choisi de scolariser ses enfants en dehors de l'école publique...

Que l'on ait des affinités avec les associations musulmanes aujourd'hui ciblées ou qu'on ne partage absolument rien avec elles,

qu'on les regarde avec sympathie ou qu'on les considère comme réactionnaires, nous ne pouvons que constater une volonté, de la part du gouvernement, de faire rentrer dans le rang, et en dehors du droit s'il le faut, ceux qui auraient souhaité défendre leur indépendance politique à partir de principes qui sont les leurs.

C'est ici l'arbitraire qui s'impose, et l'on reprochera bientôt, suite aux hommages à Samuel Paty qui viennent de se tenir, à tel ou tel élève, de s'être senti visé en tant que

musulman par un discours et des pratiques basés, effectivement, sur une volonté de mater une partie de la population ...